

MUNICIPAL BULLETIN MUNICIPAL

Of the CITY of MONTREAL

PUBLISHED EVERY SATURDAY
MORNING

All communications relative to the Municipal
Bulletin should be addressed as follows:

THE MUNICIPAL BULLETIN
CITY HALL
MONTREAL



TELEPHONE MAIN 4240

De la CITÉ de MONTRÉAL

PARAISANT LE SAMEDI MATIN

Toute communication concernant le Bulletin
Municipal devra être adressée comme suit:

BULLETIN MUNICIPAL
HOTEL DE VILLE
MONTREAL

DELIBERATIONS

BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 8 mai 1913, a.m.

M. le Commissaire E. P. Lachapelle, Président; MM. Ainey, Dupuis et Godfrey.

1.—Une délegation de résidents de Tétraultville, conduite par M. l'Échevin Larivière, et le Révérend M. Mousseau, Curé, se présente devant le Bureau et demande que des travaux soient exécutés dans les rues Désormeaux, Azilda et de Rocheblave, que l'eau soit installé sur la rue de Rocheblave, et sur la rue de Repentigny, qu'un abreuvoir pour les chevaux soit installé dans ledit quartier, que le trottoir conduisant à l'église soit fait à une largeur d'au moins 5 pieds, entre les rue Honfleur et Sainte-Catherine, et que du macadam soit fait dans ce dernier endroit et qu'une traverse soit posée en face de l'église.

Résolu: De référer ces demandes à l'Ingénieur en Chef, avec instructions de rencontrer le Bureau des Commissaires à ce sujet.

2.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est

Résolu: D'autoriser la pose des conduites d'eau suivantes, les montants nécessaires devant être imputés sur le crédit voté pour la pose de conduites principales dans différentes rues:

Rue Mercier, 3,000' de tuyaux de 8", au coût de \$7,100;
Rue Lebrun, 3,200' de tuyaux de 10", au coût de \$8,500;
Rue située en arrière du parc, 120' de tuyaux de 8", au coût de \$295.

3.—Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale, recommandant qu'instructions soient données au Département en Loi de prendre les procédures voulues pour faire rembourser à la Cité de Montréal, une somme de \$21, ainsi que les autres montants que ladite Cité sera appelée à payer pour l'entretien de l'enfant Achille Beaulieu qui a été placé à l'École d'Industrie de Notre-Dame de Montfort.

BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 8th May 1913, a.m.

Commissioner E. P. Lachapelle, Chairman; Messrs. Ainey, Dupuis and Godfrey.

1.—A delegation of residents of Tétraultville, accompanied by Ald. Larivière, and the Rev. Mr. Mousseau, Parish Priest, appeared before the Board and asked that works be done in Desormeaux, Azilda and de Rocheblave streets; that water mains be laid on de Rocheblave and de Repentigny streets; that a horse-trough be installed in the said ward; that the sidewalk leading to the Church be constructed to a width of at least five feet, between Honfleur and St. Catherine streets, that macadam be laid at the latter place and that a crossing be made opposite the Church.

Resolved: That said requests be referred to the Chief Engineer with instructions to confer with the Board of Commissioners in this connection.

2.—On the recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: That the laying of the following water mains be authorized, the amounts required to be charged against the appropriation voted for the laying of mains in different streets:

Mercier street, 3,000' of 8" pipe, at the cost of \$7,100;
Lebrun street, 3,200' of 10" pipe, at the cost of \$8,500;
Street situated on rear of the Park, 120' of 8" pipe, at the cost of \$295.

3.—Submitted a report from the Director of the Municipal Assistance, recommending that instructions be given to the Law Department to take the necessary proceedings in order to recover the sum of \$24 as well as the other amounts which the City may be called upon to pay for the maintenance of a child, Achille Beaulieu, who was committed to the Industrial School of Notre-Dame